



Séparée de mon mari, mes enfants subissent la fumée de leur père fumeur lors de la garde alternée

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 25 novembre 2015

Bonjour,

Je souhaite avoir une information concernant la démarche à suivre pour ne plus faire subir la fumée à mes enfants !!

En effet, séparée depuis 5 ans, j'ai 2 enfants, de 13 et 8 ans, en garde alternée une semaine sur deux.

Quand je récupère mes enfants, je sens l'odeur de fumée dans leurs cheveux et vêtements.

Ils m'indiquent que c'est leur père qui fume dans la voiture et dans la maison. Ils ont tendance, pour éviter les disputes, à prendre sa défense en disant que c'est aéré et préfèrent rien lui dire de peur des représailles. Leur père leur indique qu'en ouvrant les fenêtres et les portes ça les préservent et n'a pas d'incidence sur leur santé.

Ma fille, de 8 ans est asthmatique et allergique depuis l'âge de 1 an. Elle est suivie par un allergologue prend un traitement de fond et du ventoline régulièrement. Elle n'ose pas insister auprès de son père pour qu'il arrête de fumer en sa présence. Son frère tant qu'à lui dit que la fumée ne le gêne pas.

La communication entre le père et moi est très conflictuelle et dès que je lui fais des remarques en lui indiquant que la fumée est nuisible pour les enfants, il fait la sourde oreille, se justifie, s'emporte et/ou m'insulte.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir m'indiquer la démarche à suivre pour l'inciter à arrêter de fumer en présence des enfants.

En vous remerciant par avance.

Réponse :

Votre situation ne peut pas trouver sa solution dans les lois qui protègent du tabagisme car ces dernières ne s'appliquent pas dans [les lieux privés d'habitation](#).

La dépendance et la raison étant difficilement compatibles, il est souvent inutile, voire contre-productif, de faire appel à la raison pour trouver une solution à ce type de maltraitance.

Envisager de se rapprocher [d'associations de protection de l'enfance](#) peut s'avérer une opportunité pour vous aider à régler ce différend qui vous oppose à votre mari. Rien ne vous interdit également de prendre conseil auprès des services des affaires sociales de la mairie de votre ville et de demander l'aide d'une assistante sociale. Enfin, prendre conseil auprès du [juge aux affaires familiales](#) qui suit votre dossier familial et de votre médecin de famille peut

Séparée de mon mari, mes enfants subissent la fumée de leur père fumeur lors de la garde alternée

également être opportun.

Soutenir et [adhérer](#) aux associations qui Suvrent pour défendre tout un chacun des méfaits du tabac reste aussi une opportunité pour donner à ces associations une légitimité plus grande.